

1 Noms composés au singulier et au pluriel

.....

Théorie

Les noms avec trait d'union qui sont composés

- d'un verbe et d'un nom (*brise-glace*)
- ou d'une préposition et d'un nom (*sans-abri*)

suivent la règle des mots simples pour le singulier et le pluriel, c'est-à-dire qu'ils prennent la marque du pluriel (au second élément) seulement et toujours lorsqu'ils sont au pluriel. Leur pluriel est donc régularisé : le nom reste singulier au singulier, et il porte la marque du pluriel au pluriel.

Par exemple :

VERBE-NOM	<i>un brise-glace</i>	<i>des brise-glaces</i>
PRÉPOSITION-NOM	<i>un sans-abri</i>	<i>des sans-abris</i>

Il n'y a aucune exception, sauf en présence d'un nom propre avec majuscule.

Exercices

.....
On peut consulter le livre *Vadémécum de l'orthographe recommandée* pour connaître la liste de tous les mots touchés par les rectifications orthographiques, section B1.
.....

1.1 Parmi les noms composés suivants, lesquels sont touchés par les rectifications orthographiques ?

- | | | |
|---|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> arc-en-ciel | <input type="checkbox"/> crève-cœur | <input type="checkbox"/> pause-café |
| <input type="checkbox"/> après-midi | <input type="checkbox"/> grand-père | <input type="checkbox"/> rince-bouche |
| <input type="checkbox"/> attrape-nigaud | <input type="checkbox"/> hache-viande | <input type="checkbox"/> taille-crayon |
| <input type="checkbox"/> centre-ville | <input type="checkbox"/> Jean-Paul II | <input type="checkbox"/> trompe-l'œil |

1.2 Mettez les noms composés suivants au pluriel.

- | | |
|----------------------|-----------|
| un abat-jour | des _____ |
| un ou une avant-midi | des _____ |
| un casse-tête | des _____ |
| un compte-goutte | des _____ |
| un coupe-vent | des _____ |
| un grille-pain | des _____ |
| un lance-flamme | des _____ |
| un porte-avion | des _____ |
| un porte-document | des _____ |
| un ramasse-poussière | des _____ |
| un ou une sans-cœur | des _____ |
| un sous-verre | des _____ |

1.3 Parmi les noms composés suivants, lesquels sont touchés par les rectifications orthographiques ?

- | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> appuie-main | <input type="checkbox"/> garde-pêche | <input type="checkbox"/> pare-brise |
| <input type="checkbox"/> cache-pot | <input type="checkbox"/> garde-robe | <input type="checkbox"/> passe-droit |
| <input type="checkbox"/> cure-dent | <input type="checkbox"/> hors-jeu | <input type="checkbox"/> prie-Dieu |
| <input type="checkbox"/> garde-malade | <input type="checkbox"/> Moyen-Orient | <input type="checkbox"/> trouble-fête |

1.4 Mettez les noms composés suivants au pluriel.

- | | |
|------------------------|-----------|
| un chasse-neige | des _____ |
| un chauffe-eau | des _____ |
| un coupe-faim | des _____ |
| un coupe-feu | des _____ |
| un cure-ongle | des _____ |
| un essuie-main | des _____ |
| un ou une garde-côte | des _____ |
| un ou une garde-chasse | des _____ |
| un pare-soleil | des _____ |
| un porte-drapeau | des _____ |
| un presse-papier | des _____ |
| un ou une rabat-joie | des _____ |

Corrigé

- 1.1 après-midi (préposition *après* + nom)
attrape-nigaud (verbe *attraper* + nom)
crève-cœur (verbe *crever* + nom)
hache-viande (verbe *hacher* + nom)
rince-bouche (verbe *rincer* + nom)
taille-crayon (verbe *tailler* + nom)

Rétroactions

- 1) Même si *nigaud* peut être un adjectif, c'est le nom *nigaud* qui a été utilisé à l'origine pour former le nom composé *attrape-nigaud*, dont le sens était et est toujours : « qui ne peut attraper que les nigauds ». Son singulier est *un attrape-nigaud*, son pluriel *des attrape-nigauds*.
- 2) Les mots suivants n'ont pas été touchés par les rectifications, car ils n'ont pas été construits sur le modèle VERBE-NOM ni sur le modèle PRÉPOSITION-NOM. Pour connaître leur pluriel, il faut s'en tenir à la bonne vieille méthode : consulter un dictionnaire, puisque leur pluriel n'a pas été rectifié !
 - *arc-en-ciel* a été construit sur le modèle NOM-PRÉPOSITION(*en*)-NOM. Son pluriel est *arcs-en-ciel*.
 - *centre-ville* a été construit sur le modèle NOM-NOM (« le centre de la ville »). Son pluriel est *centres-villes*.
 - *grand-père* a été construit sur le modèle ADJECTIF-NOM. Son pluriel est *grands-pères*.
 - *Jean-Paul II* est un nom propre. Comme tous les noms propres, il n'est pas touché par les rectifications.
 - *pause-café* a été construit sur le modèle NOM-NOM (« une pause pour prendre un café »). Son pluriel est *pauses-café*.
 - *trompe-l'œil* a été construit sur le modèle VERBE-DÉTERMINANT(article *l'*)-NOM. Comme il n'y a pas simplement un VERBE et un NOM, mais qu'il y a un article devant le nom, ce mot n'est pas touché par les rectifications orthographiques. Selon les dictionnaires, son pluriel est invariable.

- 1.2 des abat-jours des coupe-vents des porte-documents
des avant-midis des grille-pains des ramasse-poussières
des casse-têtes des lance-flammes des sans-cœurs
des compte-gouttes des porte-avions des sous-verres

Rétroactions

- 1) Il suffisait d'ajouter un *s* à la fin de chaque nom composé.
- 2) Saviez-vous que même les dictionnaires ne s'entendaient pas toujours à l'époque sur cette question ? Ils se contredisaient l'un l'autre, voire eux-mêmes, au sujet du singulier ou du pluriel. Les rectifications ont mis un peu d'ordre de ce côté-là.

- 1.3 appuie-main (verbe *appuyer* + nom)
 cache-pot (verbe *caler* + nom)
 cure-dent (verbe *curer* + nom)
 garde-malade (verbe *garder* + nom)
 garde-pêche (verbe *garder* + nom)
 garde-robe (verbe *garder* + nom)
 hors-jeu (préposition *hors* + nom)
 pare-brise (verbe *parer* + nom)
 passe-droit (verbe *passer* + nom)
 trouble-fête (verbe *troubler* + nom)

Rétroactions

1) Les mots suivants n'ont pas été touchés par les rectifications :

- *Moyen-Orient* est un nom propre et, comme tous les noms propres, il n'est pas touché par les rectifications.
- *prie-Dieu* est un nom composé qui contient un mot commençant par une majuscule (le nom propre *Dieu*).

2) Voici quelques commentaires sur certains mots qui sont touchés par les rectifications :

- *appuie*, utilisé à l'origine pour créer le mot *appuie-main*, est bien un verbe. Il existe en français le nom *appui* (*prendre appui, donner son appui*), mais celui-ci ne prend pas de *e*, alors que le verbe en prend un.
- *curer* (*cure-dent*) est un verbe qui signifie « soigner ».
- *garde-pêche* peut avoir deux significations : « personne responsable de la surveillance » ou « embarcation utilisée pour la surveillance ». En orthographe traditionnelle, le pluriel désignant la personne était *gardes-pêche*, et le pluriel désignant l'embarcation était invariable : *garde-pêche*. Vous n'avez plus à vous préoccuper de telles subtilités. L'élément *garde-* est perçu dans les mots composés parfois comme un nom (*un* ou *une garde*), parfois comme un verbe (*il* ou *elle garde*). La règle des rectifications s'applique à tous les composés construits avec *garde-*, peu importe leur signification ou l'origine exacte du mot *garde-*.
- *parer* (*pare-brise*) est un verbe qui signifie « éviter, se prémunir (contre) ».

- | | | |
|-----------------------|-------------------|--------------------|
| 1.4 des chasse-neiges | des cure-ongles | des pare-soleils |
| des chauffe-eaux | des essuie-mains | des porte-drapeaux |
| des coupe-faims | des garde-côtes | des presse-papiers |
| des coupe-feux | des garde-chasses | des rabat-joies |

Rétroactions

La règle du singulier et du pluriel de ces mots composés suit la règle des mots simples, et elle est systématique. Vous n'avez donc plus à consulter un dictionnaire ou à vous poser des questions du genre : cet objet sert-il à chasser de la neige ou des neiges, à essuyer une main ou des mains, à parer contre le soleil ou des soleils, à presser du papier ou des papiers ? Le nom composé a été construit à l'origine à partir de deux mots dans le but de désigner une

nouvelle réalité (un objet ou une personne). La marque du singulier (ou du pluriel) à la fin du mot composé indique qu'il y a un (ou plusieurs) de ces objets ou de ces personnes, tout comme pour les mots simples.

On écrit : *une déneigeuse* *des déneigeuses*
On écrit aussi : *un chasse-neige* *des chasse-neiges*

On écrit : *un ou une responsable* *des responsables*
On écrit aussi : *un ou une garde-chasse* *des garde-chasses*

On écrit : *une serviette* *des serviettes*
On écrit aussi : *un essuie-main* *des essuie-mains*

Attention : les mots *eau*, *feu* et *drapeau* ne prennent pas un *s* comme marque de pluriel, mais bien un *x*.



Curiosités

1. Comment met-on *gratte-ciel* au pluriel ?

On dit et on écrit *des gratte-ciels*.

Il existe deux pluriels possibles au mot *ciel*, selon le contexte :

Dieu le Père est dans les cieux.

Cet artiste peint des paysages et des ciels formidables.

C'est ce deuxième pluriel (*ciels*, au sens de « partie de l'espace visible au-dessus de l'horizon ») qui est utilisé dans *des gratte-ciels*.

On n'entend jamais la prononciation *des gratte-cieux*, n'est-ce pas ? Rappelez-vous que les rectifications n'ont pas touché à la prononciation des mots. Elles ajustent parfois la graphie de certains mots pour l'adapter à la prononciation actuelle – par l'ajout d'un accent, par exemple –, rien de plus.

2. Pourquoi n'écrit-on pas **un sèche-cheveux* avec un *x* au singulier ? On a pourtant plusieurs cheveux à sécher...

Parce que la règle du pluriel de ce genre de nom composé ne dépend pas du singulier ou du pluriel des éléments qui le composent, mais de la réalité singulière ou plurielle de l'objet que le nom composé représente.

- Il y a un appareil : *un sèche-cheveu.*
- Il y a plusieurs appareils : *des sèche-cheveux.*

Rappelez-vous que la règle dit d'appliquer le pluriel comme on l'applique aux mots simples :

un porte-billet, des porte-billets.

C'est d'ailleurs ce que l'on fait quand le mot composé n'a plus de trait d'union :

un portefeuille, des portefeuilles.

Dans un mot composé comme *un sèche-cheveu*, qui a été construit à l'origine à partir d'un verbe et d'un nom, le premier élément (*sèche*) n'est plus un véritable verbe : il est précédé d'un article, il est lié par un trait d'union au mot qui le suit, il ne se conjugue plus (on n'écrit pas *des sèchent-cheveux*, même si ces appareils *sèchent* effectivement les cheveux). La présence du trait d'union nous confirme que *sèche* n'est plus un verbe ici, mais qu'il constitue dorénavant (avec le mot qui le suit) un nouveau mot : un nom composé masculin désignant un appareil électrique. Les rectifications ont régularisé la formation de son pluriel. C'est pourquoi *cheveu* ne s'accorde pas en fonction du nombre de cheveux à sécher, mais en fonction du nombre d'appareils électriques dont il est question. Il en est ainsi pour tous les noms composés de type VERBE-NOM et PRÉPOSITION-NOM.

3. La règle de la nouvelle orthographe pour le pluriel des noms composés est-elle entièrement nouvelle ?

Non. Par exemple, *un couvre-pied* s'écrivait déjà sans *s* au singulier dans le dictionnaire de l'Académie française au XVIII^e siècle, et *des abat-jours* prenait un *s*. Les rectifications n'apportent pas que du nouveau. Elles confirment aussi des graphies qui existaient déjà à une certaine époque et qui sont cohérentes avec la règle.